



Académie de Volleyball
Genève

NEWSLETTER no 2 – 2023-2024

Genève le, 12 septembre 2023

Chère académicienne, cher académicien,
Chers parents,

En exclusivité, j'ai le grand plaisir de vous faire parvenir cette illustration rarissime qui a nécessité d'incroyables et de longues recherches !!!

Vous l'avez reconnu bien sûr !

Il s'agit du trésorier de l'AVGe dans son occupation favorite ! Hé oui ! Il y en a qui passent l'été à se vautrer dans le sable mais lui ce serait plutôt dans le métal ... précieux !

Bref, il attend anxieusement le paiement des participations financières 2023-2024 pour remplir son coffre chéri !



A noter qu'il lui arrive parfois (extrêmement rarement en réalité) de sortir de son coffre pour s'adonner à des activités ludiques et très enrichissantes.



Voici donc quelques informations financières :

1. FRAIS DE PARTICIPATION :

Les frais de participation 2023-2024 des académiciens sont à verser **jusqu'au 15 octobre 2023** sur le compte de l'AVGe :

CCP 12-695085-2 (IBAN CH53 0900 0000 1269 5085 2)

Veillez mentionner le nom et le prénom de l'académicien(-enne).

Pour 2023-2024, les montants sont inchangés et les suivants :

- **Académicien ESI (CO) – GER (garçons) : CHF 1'500.-**
- **Académicienne ESI (CO) – CRE (filles) : CHF 1'750.-**
- **Académicien et académicienne ESII : CHF 1'000.-**

Pour toutes informations supplémentaires et questions relatives au paiement des frais de participation (échelonnement des paiements), je vous prie de bien vouloir prendre directement contact avec le trésorier de l'AVGe : M. Philippe BERNARD : e-mail : phbe@avge.ch **avant le 30 septembre 2023.**

2. BOURSE :

Grâce au soutien de diverses entités, l'AVGe peut mettre des bourses à disposition des académiciens et académiciennes pour offrir une aide au paiement des frais de participation. Le montant de l'aide alloué par l'AVGe dépend du nombre de demandes, de la situation de l'académicien mais ne peut pas dépasser le tiers de la participation exigée.

Les demandes de soutien financier seront traitées confidentiellement et doivent être adressées directement au Président de l'AVGe : M. Eric METRAL : e-mail : erme@avge.ch. **avant le 15 septembre 2023.**

3. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT (SCHÖNENWERD) :

Les jeunes qui se sont déplacés en train à Schönenwerd durant la semaine du 4 au 10 septembre pour participer au test PISTE de Swiss Volley doivent remettre aux entraîneurs (Kristjan KURIK ou Gaëtan FETTER) le justificatif (billet de train) ainsi qu'un document indiquant un numéro IBAN afin que le trésorier puisse faire un remboursement selon les indications fournies auparavant.

Ces documents doivent être remis aux entraîneurs **avant le 15 septembre 2023.**

Pour éviter ce sombre avenir à notre trésorier :

RESPECTEZ LES DELAIS INDIQUES !!!

Tout en restant à votre disposition, je vous adresse, chère académicienne, cher académicien, chers parents, mes plus chères salutations.

Jean-Jacques von DÄNIKEN
Administrateur

